



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MAI 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 36

Mis en ligne le :26/05/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le vingt-deux du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme CHAUVIN- M. MATHON - M. JESNE- M. SAURA -M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. ALLIOTTE - M. LARLET - M. WAHARTE

Pouvoirs :

Mme NERSESSIAN à Mme CZURKA

M. OULIE à M. MERSALI

Mme ROSADONI à M. PIQUET

Mme ROVARINO à M. AMAR

M. BOCCIA à M. LICCIA

Mme SAHUN à M. ALLIOTTE

Absents :

M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

APPEL A PROJETS CITOYEN- SUBVENTIONS

N° Acte : 7.5

Délibération n°25-85

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération n°24-14 de la commune de Vitrolles, approuvant à la fois la stratégie d'implication citoyenne proposée et le règlement intérieur de l'appel à projets citoyen.

Vu la délibération n°24-180, attribuant le montant des subventions dans le cadre de l'appel à projets citoyens 2024

Considérant que le projet du collectif "les amis.es de la librairie" (12 rue Copernic 13127 Vitrolles) a été retenu.

Considérant que nous avons été informés qu'en date du 05 décembre 2024, à l'issue de l'Assemblée Générale constitutive du collectif " les amis.es de la librairie," il a été décidé que le collectif anciennement

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

dénommée "les amis.es de la librairie" portera désormais le nom de "Association les bouquineurs-ses ont quartiers libres" et sera domiciliée à la Maison des Associations, Espace Nelson MANDELA, 13127 Vitrolles

Cette dénomination, à compter de décembre 2024, a fait l'objet d'une déclaration en préfecture conformément à l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Considérant que cette association, continuera le projet de création d'événements autour du livre pour un montant de 6 400 € déposé dans le cadre de l'appel à projet 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 31 voix Pour, 2 Contre (ALLIOTTE Xavier représentant : SAHUN Véronique), 2 Abstentions (LICCIA Marcel représentant : BOCCIA Hervé)

N'ayant pas pris part au vote : 1 (GACHON Loïc)

APPROUVE l'attribution de la subvention de 6 400 € à l'association les bouquineurs-se sont quartiers libres

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les convention et avenants financiers afférents

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer les actes administratifs en découlant

IMPUTE les dépenses afférentes au budget de fonctionnement de la commune.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 26/05/2025

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

